



QUATRE SIECLES AU SERVICE DE L'EDUCATION
GRANDIR ET REUSSIR ENSEMBLE

Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier

Etablissement Catholique d'enseignement sous contrat avec l'Etat

2026 / 2027



Merci de lire attentivement cette brochure concernant l'organisation de l'établissement.

Nous contacter

Mail Cheffe d'établissement : direction-primaire@eclpierrefourier.org

Mail secrétariat : secretariatprimaire@eclpierrefourier.org

Site internet de l'école : www.spfparis12.fr

13 rue de Prague
75012 Paris
Tél : 01 43 43 55 03

252 ter rue du Faubourg Saint Antoine
75012 Paris
Tél : 01 53 27 61 90

Rentrées des classes

Mardi 1^{er} septembre 2026

PETITES SECTIONS (rentrée échelonnée sur 2 jours)

	Rue du Fbg St Antoine 9h30	Rue de Prague Arrivée progressive entre 9h et 9h45
Pour les enfants dont le nom de famille commence par les lettres :		
Mardi 1er septembre	A-K	A-La
Jeudi 3 septembre	L-Z (uniquement) Les enfants de A à K ne reviennent pas ce jour	Le-Z (uniquement) Les enfants de A à La ne reviennent pas ce jour

Moyenne section au CM2 : Le mardi 1^{er} septembre :

	Faubourg Saint Antoine	Rue de Prague
MS	9h15	Entre 8h30 et 9h
GS	9h15	10h00
CP	10h30	9h30
CE1	10h00	9h30
CE2	9h30	
CM1	9h00	
CM2	8h30	

Les élèves du **dispositif ULIS** font leur rentrée selon leur niveau de classe.

Réunions avec l'enseignant de votre enfant :

CP et CE1 Rue du Fbg St Antoine CE1 rue de Prague	Le mardi 1er septembre 2026 à 18h30
Maternelles Rue du Fbg St Antoine	Le jeudi 3 septembre 2026 à 18h30
CM1 et CM2	Le lundi 7 septembre 2026 à 18h30
Maternelles Rue de Prague CP Rue de Prague CE2	Le mardi 8 septembre 2026 à 18h30
Dispositif ULIS	Le jeudi 1 ^{er} octobre à 8h00

1. HORAIRES ET ACCUEIL DES ÉLÈVES

Site rue de Prague

Horaires des classes :

Niveau	Matin	Après-midi
PS	8h30 - 11h25	13h30 - 16h20
MS - GS	8h30 - 11h25	13h30 - 16h25
CP – CE1	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30

Accueil du matin

- Garderie : de **7h45 à 8h20**
- Accueil en classe : de **8h20 à 8h30**.

Modalités d'entrée et de sortie

- **Entrée principale** : 11 rue de Prague
- Les élèves de **Petite section** peuvent être accompagnés jusqu'à leur classe **jusqu'à 8h35**.
- Les élèves de **CP** entrent et sortent par le **13 rue de Prague** :
 - entrée : 8h20 à 8h30 ;
 - sortie : 11h30 et 16h30.

Les élèves externes quittent l'établissement à 11h30 et sont accueillis à nouveau entre 13h20 et 13h30. Aucun accueil n'est assuré avant cet horaire.

Site Eugène Napoléon

Horaires des classes :

Matin	Après-midi
8h30 - 11h30	13h15 - 16h30

Accueil du matin

- Garderie : de **8h00 à 8h30**.

Modalités d'entrée et de sortie

Le portail est ouvert :

- de **8h00 à 8h30** le matin ;
- à **11h30** pour la sortie du midi
- de **13h05 à 13h15** pour le retour des élèves externes ;
- de **16h30 à 16h40** pour la sortie des classes.

Les élèves de maternelles peuvent être accompagnés jusqu'à la porte de leur classe entre 8h20 et 8h30.

Ponctualité

La ponctualité est indispensable au bon déroulement des apprentissages et au respect de la vie collective.

Les familles sont invitées à veiller au respect des horaires d'entrée et de sortie.

En cas de retard :

- les parents ne sont pas autorisés à accompagner leur enfant en classe ;
- l'élève est accueilli selon les modalités prévues sur son site ;
- à partir du **CP**, chaque retard est inscrit dans le cahier de liaison.

Des retards répétés pourront donner lieu à un échange avec la direction.

Départs et arrivées en cours de journée

Les horaires d'entrée et de sorties doivent être respectés.

En dehors des horaires habituels, les départs ne sont autorisés qu'aux moments suivants :

- **11h30** (avant le déjeuner) ;
- **13h15** sur le site Eugène Napoléon ;
- **13h30** sur le site rue de Prague.

En dehors des horaires habituels, les départs ne sont autorisés qu'aux moments suivants :

- entre **13h05 et 13h15** sur le site Eugène Napoléon ;
- entre **13h20 et 13h30** sur le site rue de Prague.

Aucun accueil n'est assuré entre **11h30** et ces horaires.

La seule dérogation concerne les enfants bénéficiant d'un suivi médical ou paramédical régulier (orthophonie, psychomotricité, etc.).

Fin de journée

A la sortie des classes :

- tout enfant non repris est orienté vers le service périscolaire correspondant ; cette prise en charge est facturée selon le tarif en vigueur ;
- après **18h15**, une pénalité de **11 € par tranche de 15 minutes de retard** est appliquée.

Carte de sortie

Une carte de sortie est remise le jour de la rentrée aux élèves de **maternelles, CP et CE1**.

Elle doit être présentée lors des sorties de **16h30** et de **18h00**.

Objets oubliés

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, aucun élève ne sera autorisé à retourner dans les bâtiments après la sortie afin de récupérer un objet oublié (livre, cahier, vêtement, etc).

Navette entre les deux sites

Une navette est organisée à **16h30** pour :

- les **fratries** scolarisées sur les deux sites ;
- les élèves **inscrits aux 4H**.

Les enfants concernés du site Eugène Napoléon sont accompagnés jusqu'au site de la rue de Prague.

2. RESTAURATION ET SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restauration scolaire

Le service de restauration accueille les élèves entre la fin des cours du matin et la reprise des cours de l'après-midi.

- Les élèves de **maternelle** déjeunent en salle de restauration, accompagnés par leur ASEM.
- Les élèves de **l'élémentaire** déjeunent en self-service.

Inscription

L'inscription à la restauration s'effectue en début d'année scolaire, sur des **jours fixes**.

La facturation est établie en fonction du nombre de repas réservés pour l'année. Afin de tenir compte des absences ponctuelles (sorties scolaires, classes découvertes, etc.), **quatre repas par an ne sont pas facturés**, quelle que soit la fréquence d'inscription.

Modification de l'inscription

Toute demande de modification doit être adressée au secrétariat.

Elle est acceptée :

- à tout moment, en cas de changement important de situation familiale ou professionnelle, sur justificatif et après validation de la cheffe d'établissement ;
- pour convenance personnelle, uniquement à deux périodes de l'année :
 - au **1er janvier** (demande avant le 10 décembre) ;
 - au **1er avril** (demande avant le 25 mars).

En dehors de ces situations, les réservations restent dues.

Garderie du matin

Une garderie est proposée :

- **site rue de Prague** : de **7h45 à 8h30** ;
- **site Eugène Napoléon** : de **8h00 à 8h30**.

Les familles peuvent déposer leur enfant librement pendant ces plages horaires.

Étude dirigée

Une étude dirigée est organisée jusqu'à **18h00**.

Les élèves inscrits restent présents jusqu'à la fin de l'étude. Il n'est pas possible d'inscrire un enfant de manière exceptionnelle.

Garderie du soir

Une garderie est proposée jusqu'à **18h00**, sur inscription.

Les familles peuvent venir chercher leur enfant à tout moment avant 18h00.

Tout enfant non récupéré après la sortie des classes est orienté vers le service périscolaire correspondant, selon son inscription. Cette prise en charge est facturée.

Ateliers périscolaires

Des ateliers sont proposés :

- pendant la pause méridienne ;
- après la classe, de **17h00 à 18h00**.

Ils sont accessibles sur inscription annuelle.

Les modalités d'inscription sont communiquées chaque année aux familles. Certaines activités nécessitent le dépôt d'un dossier papier avant la date indiquée.

Lorsque les ateliers ne débutent pas dès la rentrée ou prennent fin avant la fin de l'année scolaire, les élèves présents jusqu'à 18h00 sont accueillis en garderie. Cette prestation est facturée selon le tarif en vigueur.

Goûter

Avant l'étude, la garderie ou les ateliers, les élèves bénéficient d'un temps de récréation de **16h30 à 17h00**.

Le goûter est fourni par les familles.

Il doit être :

- simple et équilibré ;
- sans bonbons, chewing-gums ou boissons sucrées ;
- présenté dans un contenant limitant les emballages jetables.

Inscriptions aux services périscolaires

Les services suivants sont proposés sur inscription annuelle :

- restauration scolaire ;
- étude dirigée ;
- garderie ;
- ateliers périscolaires.

L'inscription s'effectue via le formulaire transmis par l'établissement avant la rentrée.

En cas d'absence, les familles doivent prévenir le secrétariat dès le matin, par téléphone ou par courriel.

Une inscription exceptionnelle à la cantine ou à la garderie peut être acceptée, sous réserve des places disponibles et d'une demande adressée au secrétariat avant le début de la journée.

3. PRÉSENCE DES ÉLÈVES, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Assiduité scolaire

La fréquentation régulière de l'école est indispensable à la réussite des apprentissages.

Les familles s'engagent à respecter le calendrier scolaire. Les départs anticipés ou retours tardifs en dehors des périodes de vacances ou des week-ends ne sont pas autorisés, sauf circonstances exceptionnelles validées par la direction.

Toute demande d'absence exceptionnelle doit être formulée par écrit et adressée à la cheffe d'établissement avant la date concernée.

Le non-respect de cette règle peut entraîner un signalement aux services académiques et remettre en question la réinscription de l'élève.

Absences

Toute absence doit être signalée **avant 9h00**, par téléphone ou par courriel, dès le premier jour.

À son retour, l'élève présente, si nécessaire, le justificatif demandé par l'établissement.

En cas de maladie contagieuse, le délai d'éviction réglementaire doit être respecté. Lorsque la réglementation l'exige, un certificat médical de non-contagion est demandé avant le retour en classe.

Un enfant malade doit rester à son domicile jusqu'à son rétablissement complet afin de préserver sa santé et celle des autres élèves.

Santé

L'établissement dispose d'une infirmière scolaire.

Aucun médicament ne peut être conservé par un élève ou administré sans prescription médicale.

Les traitements doivent être remis à l'infirmerie avec :

- l'ordonnance médicale ;
- les médicaments dans leur emballage d'origine.

En cas de problème de santé survenu pendant le temps scolaire, les familles sont contactées afin de venir chercher leur enfant si son état le nécessite.

En situation d'urgence, les services de secours sont immédiatement sollicités. Les parents sont informés dans les meilleurs délais. Les décisions médicales relèvent des professionnels de santé.

Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Tout élève présentant une maladie chronique, une allergie ou nécessitant un traitement particulier doit bénéficier d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**.

Le PAI est établi avec l'infirmière scolaire, en lien avec les parents et le médecin concerné.

Les familles veillent à informer également l'enseignant de toute situation particulière susceptible d'avoir des conséquences sur la vie scolaire de leur enfant.

Sécurité des élèves

La sécurité de tous repose sur le respect des règles de fonctionnement de l'établissement.

Pour cette raison :

- les élèves ne sont pas autorisés à retourner seuls dans les bâtiments après la sortie des classes ;
- les déplacements dans l'école s'effectuent dans le calme et sous la responsabilité des adultes ;
- les consignes données lors des exercices de sécurité ou des évacuations doivent être strictement respectées.

Personnes autorisées à récupérer un enfant

Les enfants sont remis uniquement à leurs responsables légaux ou aux personnes désignées par écrit auprès de l'établissement.

Toute modification ponctuelle doit être signalée au secrétariat et à l'enseignant avant la sortie des classes.

Pour les élèves concernés, la carte de sortie devra être présentée lors de la récupération de l'enfant.

4. SCOLARITÉ ET VIE DE L'ÉCOLE

Travail scolaire

L'école est un lieu d'apprentissage où chaque élève est invité à développer le goût de l'effort, de l'autonomie et du respect des autres.

Les élèves s'engagent à :

- participer activement à la vie de la classe ;
- réaliser avec sérieux le travail demandé en classe et à la maison ;
- venir à l'école avec le matériel nécessaire et les leçons préparées ;
- respecter les consignes données par les enseignants et les autres adultes de l'établissement.

Le soutien des familles est essentiel pour favoriser la réussite de chaque enfant.

Participation aux activités scolaires

L'inscription à l'école implique la participation de chaque élève à l'ensemble des activités inscrites dans le projet pédagogique.

Cela comprend notamment :

- les enseignements dispensés en classe ;
- les séances d'éducation physique et sportive ;
- les sorties scolaires ;
- les classes de découverte et voyages pédagogiques ;
- les projets culturels, artistiques et scientifiques.

Ces activités font partie intégrante de la scolarité.

Sorties scolaires

Les sorties organisées par l'école sont placées sous la responsabilité de l'équipe éducative.

Des parents peuvent être sollicités pour accompagner les classes. Leur participation implique le respect des consignes données par l'enseignant ainsi que de la **Charte du parent accompagnateur** remise avant chaque sortie.

Évaluation des apprentissages

Les familles sont invitées à suivre régulièrement le travail de leur enfant en consultant :

- les cahiers et classeurs ;
- les évaluations ;
- le Livret Scolaire Unique (LSU), accessible sur École Directe.

Les documents transmis par les enseignants doivent être lus, signés et retournés dans les délais demandés.

Droit à l'image

Dans le cadre des activités pédagogiques, l'équipe éducative peut être amenée à réaliser des photographies ou des vidéos des élèves.

Ces supports sont exclusivement destinés à un usage pédagogique ou à l'information des familles de la classe.

Les parents s'engagent à ne pas diffuser sur les réseaux sociaux ou sur internet les photographies ou vidéos sur lesquelles apparaissent d'autres élèves.

Le projet éducatif de l'établissement

L'école **Saint-Pierre Fourier** est un établissement catholique d'enseignement, ouvert à tous, qui accueille chaque enfant dans le respect de ses convictions.

Son projet éducatif s'appuie sur les valeurs de l'Évangile : le respect de chacun, la bienveillance, le sens des responsabilités, l'entraide et l'ouverture aux autres.

La vie de l'école est également marquée par un partenariat avec la paroisse **Saint-Antoine des Quinze-Vingts**.

Culture religieuse et pastorale

Tous les élèves, de la Petite Section au CM2, participent, sur le temps scolaire :

- à des séances de culture religieuse adaptées à leur âge ;
- aux célébrations qui rythment les grands temps de l'année liturgique (rentrée, Avent, Carême, Pâques...).

Ces temps font partie intégrante du projet éducatif de l'établissement.

Catéchèse et préparation aux sacrements

À partir du CE2, les familles qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant :

- à la catéchèse proposée sur le temps périscolaire ;
- à la préparation aux sacrements (baptême, première communion...), en lien avec la paroisse.

Ces propositions reposent sur une démarche volontaire des familles.

Participation des familles

Les familles sont invitées à prendre part à la vie de l'établissement.

Leur présence est particulièrement appréciée lors :

- des célébrations et messes proposées au cours de l'année ;
- des temps forts de la vie de l'école ;

- des manifestations organisées au profit des élèves (Marché de Noël, kermesse, fêtes de l'école...).

Cette collaboration contribue à faire vivre le projet éducatif et à renforcer les liens entre les familles et l'équipe éducative.

5. RELATIONS ENTRE L'ÉCOLE ET LES FAMILLES

La qualité du dialogue entre les familles et l'équipe éducative est une condition essentielle de la réussite et de l'épanouissement des élèves. Chacun est invité à entretenir des relations fondées sur la confiance, le respect et la bienveillance.

Réunion de rentrée

En début d'année scolaire, chaque enseignant organise une réunion d'information destinée aux familles.

Cette rencontre permet de présenter :

- l'organisation de la classe ;
- les objectifs pédagogiques de l'année ;
- les projets et les modalités de fonctionnement ;
- les attentes concernant le travail et le suivi des élèves.

La présence des familles est indispensable.

Communication avec les familles

Les informations sont transmises par différents moyens :

- le cahier de liaison (ou carnet de correspondance), à consulter quotidiennement ;
- les courriels adressés par l'établissement ;
- les circulaires et documents publiés sur **École Directe**.

Les familles sont invitées à consulter régulièrement ces supports afin de prendre connaissance des informations et des demandes de l'école.

Rendez-vous avec les enseignants

Les enseignants reçoivent les familles uniquement sur rendez-vous.

Toute demande d'entretien doit être formulée par l'intermédiaire du cahier de liaison ou selon les modalités indiquées par l'enseignant.

En cas de difficulté ou de question concernant la scolarité d'un enfant, il est recommandé de prendre rapidement contact avec l'enseignant, puis, si nécessaire, avec la direction.

Parent partenaire

Dans chaque classe est élu un parent partenaire, en lien avec l'APEL.

Son rôle est de contribuer à l'accueil des familles, il soutient la vie de l'école et il participe à la réflexion sur son évolution.

Mise à jour des coordonnées

Les familles doivent informer sans délai le secrétariat de tout changement concernant :

- l'adresse postale ;
- les numéros de téléphone ;
- l'adresse électronique ;
- les personnes autorisées à venir chercher l'enfant.

Ces informations sont indispensables pour garantir une communication efficace et assurer la sécurité des élèves.

Engagement des familles

En inscrivant leur enfant à l'école Saint-Pierre Fourier, les familles s'engagent à :

- respecter le présent règlement ;
- veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leur enfant ;
- suivre régulièrement son travail scolaire ;
- respecter les horaires d'entrée et de sortie ;
- répondre dans les délais aux demandes de l'établissement ;
- fournir le matériel nécessaire à la scolarité ;
- participer, dans la mesure de leurs possibilités, à la vie de l'école (sorties, événements, manifestations) ;
- soutenir les actions éducatives conduites par l'équipe pédagogique.

L'établissement et les familles sont partenaires dans l'éducation des enfants. Le dialogue, la confiance et le respect mutuel constituent les fondements de cette collaboration.

6. TENUE, MATÉRIEL ET OBJETS PERSONNELS

Une tenue adaptée à la vie scolaire

La tenue vestimentaire participe au respect du cadre scolaire. Les élèves sont invités à porter une tenue propre, simple, décente et adaptée aux activités de la journée.

Sont notamment interdits :

- les vêtements trop courts, déchirés ou inadaptés au contexte scolaire ;
- les tenues de sport en dehors des jours prévus ;
- les chaussures ou accessoires présentant un risque pour la sécurité (tongs, boucles d'oreilles pendantes, etc.).

Tenue de sport

Les jours d'Éducation Physique et Sportive, les élèves portent une tenue adaptée comprenant :

- un tee-shirt ;
- un short ou un jogging (les jeans sont interdits) ;
- un sweat ou un pull si nécessaire ;
- un legging opaque, sans jupe superposée ;
- des baskets fermées.

Matériel scolaire

Chaque élève doit disposer du matériel demandé par son enseignant et veiller à son bon état tout au long de l'année.

Les familles sont invitées à vérifier régulièrement le contenu de la trousse et à remplacer le matériel manquant ou détérioré.

Les livres et cahiers prêtés par l'établissement doivent être couverts, manipulés avec soin et restitués en bon état.

Effets personnels

Tous les vêtements et effets personnels (manteaux, gourdes, boîtes à goûter, sacs, etc.) doivent être marqués au nom de l'enfant.

Les objets non réclamés en fin d'année scolaire seront remis à une association.

Chaque élève est responsable de ses affaires. L'établissement ne peut être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Objets interdits ou déconseillés

Afin de préserver un climat propice aux apprentissages, il est demandé de ne pas apporter à l'école :

- jouets et gadgets ;
- cartes à collectionner ;
- ballons personnels ;
- bonbons, chewing-gums et boissons sucrées ;
- objets de valeur (bijoux, objets connectés, AirTags, etc.).

Les téléphones portables sont interdits pendant le temps scolaire. Si un téléphone est exceptionnellement nécessaire pour les trajets domicile-école, il doit être éteint dès l'entrée dans l'établissement et remis à l'enseignant selon les consignes de l'école.

Déplacements et sécurité

Les élèves circulent dans les bâtiments dans le calme et respectent les consignes des adultes.

Pendant les récréations et la pause méridienne, l'accès aux classes et aux couloirs est interdit, sauf autorisation d'un adulte.

En cas de difficulté ou de conflit, les élèves doivent immédiatement solliciter un membre de l'équipe éducative. Ils ne doivent pas chercher à régler seuls une situation conflictuelle.

Respect des locaux et du matériel

Les élèves prennent soin des locaux, du mobilier, des équipements et du matériel mis à leur disposition.

Toute dégradation volontaire ou résultant d'un comportement inadapté pourra donner lieu :

- à une mesure éducative ou réparatrice ;
- à une participation financière des familles, conformément à la Convention de scolarisation.

Le respect des règles de sécurité est impératif. Les équipements de sécurité (extincteurs, alarmes...) ne doivent jamais être manipulés en dehors des situations prévues.

Mobilité

Les cartables à roulettes sont autorisés à condition que la poignée télescopique soit repliée dans l'enceinte de l'établissement.

Les élèves venant à l'école en trottinette doivent prévoir un dispositif d'identification et un antivol. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Les skateboards et assimilés ne sont pas autorisés.

7. RÈGLES DE VIE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

Règlement de l'école

Une école pour apprendre et grandir ensemble

L'école est un lieu d'apprentissage, d'éducation et de vie en collectivité. Chaque élève a le droit d'y évoluer dans un climat serein, sécurisé et bienveillant.

Le respect des personnes, des règles et des biens est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement.

L'inscription à l'école Saint-Pierre Fourier implique l'adhésion des élèves et de leur famille au présent règlement.

Les engagements des élèves

Chaque élève s'engage à :

- respecter tous les adultes et les autres élèves ;
- adopter un langage et une attitude respectueux en toutes circonstances ;
- être ponctuel et assidu ;
- participer activement au travail de la classe ;

- respecter les règles propres à sa classe et à l'établissement ;
- prendre soin de son matériel, de celui des autres et des locaux ;
- contribuer à maintenir une école propre et agréable pour tous.

Chaque élève est responsable de ses actes et des conséquences de son comportement.

Respect des personnes

Les relations entre tous les membres de la communauté éducative doivent être fondées sur le respect, la courtoisie et l'écoute.

Ne sont notamment pas admis :

- les violences physiques ou verbales ;
- les insultes, moqueries, humiliations ou intimidations ;
- les provocations et comportements irrespectueux ;
- toute forme de harcèlement ou de cyberharcèlement ;
- les discriminations, quelles qu'elles soient.

Chaque élève est invité à signaler immédiatement à un adulte toute situation préoccupante dont il serait victime ou témoin.

Respect des règles de vie

Afin de garantir un climat favorable aux apprentissages, les élèves veillent à :

- respecter les horaires ;
- se déplacer calmement dans l'établissement ;
- écouter et appliquer les consignes données par les adultes ;
- utiliser les espaces et le matériel conformément à leur destination ;
- respecter les temps de travail, de récréation et de restauration.

Pendant les récréations, les élèves restent dans les espaces autorisés et sollicitent un adulte en cas de difficulté.

Respect des locaux

Les bâtiments, les équipements et les espaces extérieurs sont des biens communs.

Toute dégradation volontaire ou résultant d'un comportement inadapté pourra faire l'objet :

- d'une mesure de réparation éducative ;
- d'une facturation aux familles lorsque cela est justifié.

Coopération avec les familles

L'éducation repose sur une collaboration étroite entre la famille et l'école.

Les familles s'engagent à :

- faire respecter le règlement intérieur ;
- assurer la ponctualité et l'assiduité de leur enfant ;
- suivre régulièrement son travail scolaire ;
- consulter les informations transmises par l'école ;
- répondre aux demandes de l'équipe éducative ;
- informer rapidement l'établissement de toute situation pouvant avoir une incidence sur la scolarité de leur enfant.

Le dialogue entre les familles et l'équipe éducative est privilégié afin de prévenir les difficultés et de rechercher ensemble les solutions les plus adaptées.

Mesures éducatives et sanctions

Le non-respect du règlement peut entraîner des mesures éducatives ou disciplinaires.

Toute décision est prise dans le respect de l'âge de l'élève, de la gravité des faits, de leur caractère répété et de leur contexte.

L'objectif est d'aider l'élève à comprendre les conséquences de ses actes, à réparer lorsque cela est possible et à progresser dans son comportement.

Selon les situations, les mesures suivantes peuvent être mises en œuvre :

- rappel à la règle ;
- échange avec l'élève ;
- information ou rencontre avec la famille ;
- travail de réflexion ou de réparation ;
- excuse ou réparation envers la personne concernée ;
- retenue ou travail supplémentaire ;
- privation ponctuelle d'un droit ou d'une activité ;
- exclusion temporaire d'une activité, d'une sortie ou d'un service périscolaire ;
- exclusion temporaire de la classe ou de l'établissement ;
- avertissement écrit ;
- non-réinscription pour l'année scolaire suivante lorsque le comportement compromet durablement la vie de l'établissement.

Les sanctions sont toujours individualisées, proportionnées et accompagnées d'un dialogue avec l'élève et sa famille.

Services périscolaires

Les règles de vie s'appliquent également :

- à la restauration scolaire ;
- à la garderie ;
- à l'étude ;
- aux ateliers périscolaires ;
- à la navette entre les deux sites.

En cas de manquements répétés ou graves, l'accès à ces services pourra être suspendu temporairement ou définitivement, sans remboursement des prestations réservées.

Ensemble pour la réussite des élèves

L'école Saint-Pierre Fourier est un lieu où chacun apprend à grandir, à vivre avec les autres et à devenir progressivement autonome et responsable.

Le respect mutuel, la confiance et la coopération entre les élèves, les familles et l'ensemble des professionnels constituent les fondements de notre communauté éducative.

En inscrivant leur enfant dans l'établissement, les familles reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à le respecter.

8. RÈGLEMENT FINANCIER

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Ecole	Prix
Contribution familiale	1 353 €
Frais annexes *	130 €
Fournitures scolaires (sauf le contenu de la trousse)	85 €
TOTAL	1 568 €

Le 3^{ème} enfant bénéficie d'une réduction de 50% sur la contribution familiale (gratuité à partir du 4^{ème} enfant).

* : Les frais annexes comprennent : les assurances, les services bibliothèque, photocopies, les outils numériques (Ecole Directe), Pastorale, ateliers pédagogiques avec intervenants extérieurs, frais postaux, ainsi que les frais et actes médicaux.

Cotisation A.P.E.L : 26 € environ

CANTINE

Prix forfaitaire annuel :

ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	328 €	656 €	984 €	1 312 €
Subvention repas	51,25 €	102,50 €	153,75 €	205 €
Total	276,75 €	553,50 €	830,25 €	1 107 €

Pour les élèves ayant un PAI, il sera demandé 110 € par trimestre pour couvrir les frais d'encadrement et d'entretien des locaux.

Il est toujours possible de prendre un repas exceptionnel, il vous sera facturé **11 €** à régler sur le compte Ecole Directe.

ETUDE DIRIGÉE

L'étude dirigée est proposée à tous les élèves du CP jusqu'au CM2 (**jusqu'à 18h**).

Le goûter n'est pas fourni.

ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	179,50 €	359 €	538,50 €	718 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 4,98 €.

GARDERIE

La garderie est proposée à tous les élèves de la maternelle jusqu'au CM2 (**jusqu'à 18h**).

Le goûter n'est pas fourni.

Les élèves du CP au CM2, peuvent y faire leurs devoirs, mais de façon autonome. Ils ne seront pas aidés et les devoirs ne seront pas corrigés.

ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	131 €	262 €	393 €	524 €

Le coût unitaire pour une prestation de 1h30 est de 3,64 € par jour.

Pour toute garderie exceptionnelle, il vous sera demandé **12 €** à régler sur le compte Ecole Directe.

Les élèves du CP au CM2, restant exceptionnellement de 16h30 à 18h, seront accueillis en garderie.

9. VACANCES SCOLAIRES

Vacances de la Toussaint	Vendredi 16 octobre au soir Reprise le lundi 2 novembre
Vacances de Noël	Vendredi 18 décembre au soir Reprise le lundi 4 janvier
Vacances d'Hiver	Vendredi 5 février au soir Reprise le lundi 22 février
Vacances de Printemps	Vendredi 2 avril au soir Reprise le lundi 19 avril

Pont de l'Ascension	Mardi 4 mai au soir Reprise le lundi 10 mai
Week-end de la Pentecôte	Vendredi 14 mai au soir Reprise le <u>mardi</u> 18 mai
Vacances d'Eté	Vendredi 2 juillet après la classe

10. DATES À RETENIR

Mardi 1er septembre	18h30 : Réunion de parents pour les classes de CP et CE1 Fbg Saint Antoine 18h30 : Réunion de parents pour la classe de CE1 Rue de Prague
Jeudi 3 septembre	18h30 : Réunion de parents pour les classes Maternelles Fbg Saint Antoine
Vendredi 4 septembre	Photos de classes et individuelles Rue de Prague
Lundi 7 septembre	Photos de classes et individuelles Rue du Faubourg Saint Antoine Photos des fratries à 7h45 18h30 : Réunion de parents pour les classes de CM1 et CM2
Mardi 8 septembre	8h : Réunion pour le voyage scolaire des CM1 9h : Bénédiction des cartables Rue de Prague 10h30 : Bénédiction des cartables Rue du Faubourg Saint Antoine 18h30 : Réunion de parents pour les classes : - Maternelles Rue de Prague - CP Rue de Prague - CE2
Lundi 14 septembre	8h15 : Café des parents APEL, site EN
Mardi 15 septembre	18h30 : Messe de rentrée à Saint Antoine des XV-XX
Vendredi 18 septembre	Soirée des parents APEL
Lundi 21 septembre	19h00 : AG de l'APEL sur le site Rue de Prague
Jeudi 24 septembre	18h15 : Réunion Marché de Noël n°1
Mardi 29 septembre	18h30 : Réunion Parents Partenaires n°1
Jeudi 1 ^{er} octobre	8h : Réunion de parents pour la classe Dispositif ULIS 18h30 : Réunion préparation Sacrements
Lundi 5 octobre	8h15 : Café des parents APEL, site RP
Jeudi 8 octobre	17h : Préparation sacrements
Vendredi 9 octobre	12h30 : Messe mensuelle
Samedi 10 octobre	Portes Ouvertes sur les deux sites Maternelles, Élémentaire, Collège - Lycée
Jeudi 15 octobre	18h15 : Réunion Marché de Noël n°2
Du lundi 19 au mercredi 21 octobre	Stage de réussite
Mardi 3 novembre	9h et 9h45 : Célébrations de la Toussaint Rue du Fbg St Antoine 18h15 : Réunion Marché de Noël n°3

Jeudi 5 novembre	9h15 : Célébration de la Toussaint Rue de Prague
Jeudi 12 novembre	17h : Préparation sacrements 18h30 : Réunion Parents Partenaires n°2
Vendredi 13 novembre	11h30 : Messe mensuelle – 1 ^{ère} étape de baptême
Samedi 14 novembre	Retraite Journée du Pardon pour les élèves qui préparent la 1 ^{ère} communion
Jeudi 19 novembre	18h15 : Réunion Marché de Noël n°3
Mardi 24 novembre	18h15 : Réunion Marché de Noël n°4
Vendredi 27 novembre	17h-21h : Marché de Noël
Mercredi 9 décembre	Tournoi de l'atelier échecs
Vendredi 11 décembre	12h30 : Messe mensuelle
Lundi 14 décembre	Petits déjeuners de Noël Rue de Prague
Mardi 15 décembre	Petits déjeuners de Noël Rue du Fbg Saint Antoine
Jeudi 17 décembre	9h30 : Célébration de Noël à Saint Antoine des XV-XX
Mardi 5 janvier	18h30 : Réunion Parents Partenaires n°3
Jeudi 14 janvier	17h : Préparation sacrements + parents
Vendredi 15 janvier	11h30 : Messe mensuelle – 2 ^{ème} étape de baptême
Mardi 23 février	9h : Célébration Carême Rue de Prague 10h15 et 11h : Célébration Carême Rue Fbg Saint Antoine
Lundi 1 ^{er} mars	18h-19h : Portes Ouvertes
Mardi 2 mars	18h30 : Réunion Parents Partenaires n°4
Jeudi 4 mars	Carnaval
Jeudi 11 mars	17h : Préparation sacrements + parents
Vendredi 12 mars	11h30 : Messe mensuelle – 3 ^{ème} étape de baptême
Vendredi 26 mars	Bol de riz – Chemin de croix
Mardi 30 mars	10h : Célébration de la Résurrection à Saint Antoine des XV-XX
Du lundi 5 au mercredi 7 avril	Stage de réussite
Jeudi 29 avril	17h : Préparation sacrements 18h30 : Réunion Kermesse n°1
Vendredi 30 avril	12h30 : Messe mensuelle
Mardi 11 mai	18h30 : Réunion Kermesse n°2
Jeudi 13 mai	18h30 : Réunion Parents Partenaires n°5
Jeudi 20 mai	17h : Préparation baptême
Vendredi 21 mai	12h30 : Messe mensuelle
Jeudi 27 mai	17h : Préparation 1 ^{ère} communion
Samedi 29 mai	Retraite Baptême et Première Communion
Vendredi 4 juin	Répétition baptême et 1 ^{ère} communion
Samedi 5 juin	10h : Baptêmes à Saint Antoine XV-XX

	15h30 : Première Communion à Saint Antoine des XV-XX
Jeudi 10 juin	18h30 : Réunion Kermesse n°3
Mardi 22 juin	18h30 : Réunion Kermesse n°4
Mercredi 23 juin	Tournoi de l'atelier échecs
Samedi 26 juin	Kermesse
Lundi 28 juin ?	Petits déjeuners Rue de Prague
Mardi 29 juin ?	Petits déjeuners Rue du Faubourg Saint Antoine
Jeudi 1 ^{er} juillet	14h30 : Célébration d'Action de grâce Rue du Fbg Saint Antoine
Vendredi 2 juillet	DERNIER JOUR DE CLASSE
Fin août	Stage de réussite

11. PROJET PASTORAL DE L'ÉTABLISSEMENT

La Congrégation Notre Dame a été fondée par Pierre Fourier et Alix Le Clerc en 1597, en des temps troublés.

Pierre Fourier n'a de cesse que se multiplient ces écoles, ces communautés où l'on prie, où l'on enseigne, où l'on catéchise, où l'on aide à grandir.

« Fais-le grandir »

Il y a 400 ans, lors d'une vision, Mère Alix Le Clerc se voit confier l'Enfant Jésus, par Notre Dame, avec cette injonction « Fais-le grandir. » A la suite des fondateurs, notre école s'attache à mener conjointement éducation chrétienne et éducation humaine dans le respect de la liberté de chacun...

La communauté éducative de l'ensemble scolaire ESSPF, face à la diversité des cheminements et des attentes de ses élèves, afin que chacun trouve ses repères, propose des temps spécifiques (éveil religieux, cours de culture religieuse, groupes de réflexion...) pour :

- Réfléchir à la question du sens de l'existence
- Grandir dans la liberté
- Développer l'intériorité
- Accéder au fondement religieux des différentes cultures.

La communauté éducative de l'ESSPF a le souci à la fois de « dire la vie, dire Dieu », d'offrir à l'enfant, au jeune, des temps spécifiques d'initiation chrétienne pour qu'il puisse dire : « je », dans sa démarche de vie de foi.

Elle cherche à être un lieu d'épanouissement de la foi en proposant :

- Culture chrétienne dans les classes du primaire
- Catéchèse: du CE2 jusqu'en classe de 3ème.
- Préparation au :
 - Baptême (à partir du CE2)
 - Première communion (à partir du CE2)
 - Confirmation (en 4ème)
 - Préparation à la profession de foi (en 6ème)
- Des temps de célébration qui ponctuent l'année liturgique (certains sont vécus en commun avec les

enfants du catéchisme de la paroisse Saint Antoine des XV-XX).

- Des célébrations eucharistiques.
- Des journées de retraite.

La communauté éducative de l'ESSPF a le souci d'être un lieu d'appel, d'encouragement, d'envoi.

Elle encourage :

La participation au FRAT, aux J.M.J.

Elle propose :

- Une aumônerie pour les élèves du Collège et du Lycée ;
- l'écoute de témoignages de vie, de témoignages d'hommes et de femmes vivant passionnément leur métier et leur engagement dans des associations diverses ;
- une possibilité d'engagement des lycéens à participer au soutien scolaire.

Elle invite à :

- Participer à des activités caritatives de solidarité.
- Innover d'autres formes d'entraide dans et hors de l'établissement.

Croyants et témoins, notre démarche s'enracine dans la Parole de Dieu. Face aux besoins éducatifs, nous reprenons à notre compte cet appel de Pierre Fourier :

« leur apprendre à vivre et à bien vivre »

12. PROJET ÉDUCATIF

« La promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique »

(Jean Paul II, 1er Congrès des écoles catholiques en Italie 24-11-91)

De la maternelle à la terminale, l'Ensemble scolaire Saint Pierre Fourier est un établissement scolaire au sein duquel chaque adulte, quelle que soit sa fonction, participe à la réussite de l'élève et à l'enrichissement de sa personne.

Dans un climat de confiance, de dialogue, nous cherchons à éduquer l'enfant :

- au respect de lui-même, des autres, de son travail et de son cadre de vie
- au sens de l'effort
- au discernement et au sens critique
- à la responsabilité et à la citoyenneté afin qu'il soit acteur dans le monde de demain.

En cohérence avec ces perspectives éducatives, nous mettons en œuvre une pédagogie qui conduit chacun à donner le meilleur de lui-même :

- en valorisant les talents
- en développant les connaissances et les compétences nécessaires à la réussite scolaire
- en donnant sens aux apprentissages.

Nous nous engageons, en tant qu'adultes de la communauté scolaire, à nous mettre à l'écoute des élèves, à être disponibles et à favoriser l'entraide.

La communauté éducative se veut fidèle à l'esprit de Pierre FOURIER et d'Alix LE CLERC, dans la tradition

de la Congrégation Notre-Dame, Chanoinesses de Saint Augustin, qui assure la tutelle.
Ce projet s'enracine dans la Parole de Dieu. Dans cet Esprit, nous accompagnons chacun dans sa recherche spirituelle, nous accueillons chaque enfant, chaque adolescent, dans le respect de son histoire, de ses croyances religieuses, de ses attentes.

« On leur apprendra à vivre et à bien vivre »
(Pierre FOURIER)

Ce projet définit le caractère propre de l'Etablissement qui implique l'adhésion et la participation de chacun.